



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Claude Fournier, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le 12 mars 2024 à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dans l'objectif de construction d'une résidence, la demande de dérogation mineure a pour effet de déroger à la superficie minimale requise par le règlement de zonage no 2020-166 pour la construction d'une résidence dans la zone Hbd3.

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence, suite au lotissement prévu du lot 6 589 602, sur le lot projeté 6 589 603 d'une superficie de 1353.9 m² dans la zone Hbd3, alors que la superficie minimale prévue par le règlement de zonage no 2020-166 pour cette zone est de 3000 m².

Identification du site concerné :

Le lot concerné est situé sur le chemin Aubert sur le lot numéro 6 589 602 du cadastre de Québec portant le numéro civique 135.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Compton, ce 20 février 2024.

Marie-Claude Fournier
Greffière-trésorière adjointe